Barème des honoraires de location habitation

Usage résidence principale selon la Loi 89
Barème établi au 01/01/2027

Les honoraires dépendent de la zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Honoraires à la charge du locataire

	Zone non tendue	Zone tendue	Zone très tendue
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8€ /m² TTC	10€ /m² TTC	12€ /m² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3€ /m² TTC	3€ /m² TTC	3€ /m² TTC

Honoraires à la charge du bailleur

	Zone non tendue	Zone tendue	Zone très tendue
Honoraires d'entremise et négociation	250€ TTC		
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8€ /m² TTC	10€ /m² TTC	12€ /m² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3€ /m² TTC	3€ /m² TTC	3€ /m² TTC

Les honoraires, ci-dessus, pourront être révisés dans le cadre de la règlementation en vigueur.

Les honoraires de location des locaux d'habitation vides ou meublés, soumis à la l**oi du 6 juillet 1989,** sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure **inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890** du 1er août 2014. (révisé en 2026)

© Innove Immo

Barème des honoraires de location habitation

>Location (bail code civil)

Honoraires location parking et box	500 € (250€ charges locataire + 250€ charges propriétaire)
Habitation (hors résidence principale)	30% HT et HC du loyer annuel (20% HT et HC charge locataire et 10% HT et HC (charge bailleur)
Rédaction du bail	1000€ HT à la charge du locataire
État des lieux	350€ HT, 150m² max, à la charge du locataire (sur devis au delà)

Assurances en option

PNO - Propriétaire Non Occupant
MRH - Multirisque habitation
MRI - Multirisque Immeuble

Barème des honoraires location

Locaux professionnels

Location Pro

30% du loyer HT et HC - 20% charges preneur - 10% charges bailleur.
Bail commercial - bail professionnel - bail dérogatoire.
Rédaction de bail : 1500 € HT à la charge du preneur.
Etat des lieux : 350€ HT à la charge du preneur.(Jusqu'à 150m², sur devis au delà)

Gestion Pro

7% HT sur le loyer + charges.
L'ensemble des frais de gestion est déductible de vos revenus fonciers.
(voir honoraires gestion)

© Innove Immo